

# DEPARTEMENT DE LA DRÔME

MAIRIE DE BEAUVOISIN

26170

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 25 juin 2021

Présents : Jean-Claude ARDISSON, Jean-Jacques CORNAND, Chantal DUMAS, Luc LUCIANO, Laurence MARCHAL, Alain NOUVEL, Catherine MORIN, Christian THIRIOT.

Excusés : Jean-Guy DRAMAIX (a donné pouvoir à Catherine MORIN), Bruno BLAIN, Jérôme MILLET.

Laurence MARCHAL est désignée secrétaire de séance.

### 1. Présentation du rapport de la chambre des comptes Provence Alpes Côte d'Azur suite au contrôle des comptes et de la gestion du Syndicat Mixte Rhône Aygues Ouvèze (RAO) et prise d'acte du conseil sur ce rapport :

Monsieur le maire présente le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur concernant le contrôle des comptes et de la gestion du Syndicat des eaux de la région Rhône Aygues Ouvèze sur les exercices 2013 et suivants. Il précise que celui-ci a été joint à la convocation adressée à chacun des membres du conseil municipal.

#### Le conseil municipal à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur concernant le contrôle des comptes et de la gestion du Syndicat des eaux de la région Rhône Aygues Ouvèze sur les exercices 2013 et suivants,
- **PREND ACTE** de la tenue du débat portant sur ledit rapport.

### 2. Voirie intercommunale : présentation des devis sur les chemins proposés

- Chemin de Pré Chauvin (aire de pique nique): enrobé : 14 863.63 € HT

- Chemin de Milmande : enrobé : 8 427.63 € HT

Le coût total pour ces deux chemins est de 24 211.25 € HT et sera pris sur le total de l'enveloppe 2021 attribuée à la commune. Un complément de 1 582.62 € sera financé par le budget communal réseaux de voirie investissement (convention à signer à la CCBDP)

### 3. Esthétique et sécurisation des réseaux électriques et téléphoniques

- Présentation des caractéristiques techniques et financières :

- Approbation des plans de financement par tranche :

Monsieur le Maire présente les dossiers d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques quartier les Brussets.

Ces travaux seront réalisés par tranche et seront financés sur trois ans à compter de l'exercice 2022. **Tous les dossiers sont adoptés à l'unanimité.** (le détail des tranches est disponible sur le site internet de la mairie)

4. Point sur la première rencontre avec le CAUE

Plusieurs documents ont été transmis au représentant du CAUE accompagné d'un représentant du CEDER dans le but de réfléchir sur nos projets de rénovation logement et mairie. Il est prévu en septembre une seconde réunion élargie à l'ensemble des commissions municipales destinée à définir nos besoins et à poursuivre les réflexions et le travail par commission sur ce dossier.

5. Point sur la rencontre avec André DONZE pour l'aménagement parking Jonchiers

Les problématiques du stationnement, de la sécurisation ont été présentés à André DONZE (responsable de la voirie départementale). Ce dernier indique que ces éléments peuvent être subventionnés et conseille de faire appel à un bureau d'études. Ce dossier sera discuté en septembre au niveau de commission cadre de vie- vie locale.

6. Intervention de la référente de la commission cadre de vie sur le retour des questionnaires

Chantal informe les élus du nombre de retour (46) qui dégage une majorité favorable sur les 3 offres proposées (broyeur communal, compostage communal et collecte des déchets végétaux et encombrants). Elle propose que ces différents éléments soient débattus au sein de la commission cadre de vie et vie locale de septembre.

7. Questions diverses

- Parking Mas Tilia : voitures garées trop près de la route, Monsieur le Maire propose de faire un courrier aux propriétaires et d'en donner copie au Maire de Propiac.
- Une proposition est formulée pour installer un banc dans les abris bus.

*Les délibérations sont consultables sur le site internet de la mairie :  
[www.beauvoisin-drome.fr](http://www.beauvoisin-drome.fr)*

Vu pour être affiché le 28 juin 2021 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Beauvoisin, le 28 juin 2021

Le Maire, Christian THIRIOT

